AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Courtin, 15 mars 1882

Jean-Baptiste André Godin à Jules Courtin, 15 mars 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation3 p. (255r, 256r, 257v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Courtin, 15 mars 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50681

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u> Date de rédaction<u>15 mars 1882</u>

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire Courtin, Jules

Lieu de destination36, rue de la République, Marseille (Bouches-du-Rhône)

Description

RésuméGodin demande à Courtin son âge et pourquoi il veut quitter un établissement dans lequel il occupe une position importante. Godin le prévient qu'il ne veut pas donner davantage que 500 F d'appointements par mois, mais il lui donne l'exemple d'un conseiller de gérance de l'association du Familistère percevant, outre ces 500 F mensuels, une part de bénéfices de 11 000 F, soit en tout un revenu de 17 000 F par an ; il précise que l'emploi auquel il aspire donne droit à l'entrée au conseil de gérance et que la part de bénéfices est versée en titres de propriété dans l'association. Il lui envoie le livre *Mutualité sociale* qui contient les statuts de l'association coopérative. Il lui demande quelle est sa situation familiale.

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"

Personnes citées<u>Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail</u>

Œuvres citéesGodin (Jean-Baptiste André), Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production, Paris, Guillaumin, 1880.

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juice I war 1879 Monsieur J. Courten, I ai hom Note leite du 11 et les her isigne ments que velle renferment. of ist were indication you me fact refaut et que a pour moi san union. lonce; a six he savoir quel est Note age to the quet work to modify you These present quetter un itablissement très - importante Je Dais news Idelance that Takono valent de ce que nous aux là-has, ce me sant vas des approintenment fixer que rous de donneraient. Quelle que soit la capacité que le renembre, le me compte pas desterne ung cents thenes of approximation

frees par mais. He set while quite let chiffee & apparent them a rate. aux menesses in conseil de ferance be l'association que f'ai fansee in une gast de ténéplices annuels de onze mille france evvision. Ce que houte a vin rept mile graner de total des grins d'un del ponetionnaire. a poole from legged rome nous affrey downerait deat a l'entre un "Consoil & gerance La port de senégioes en que tion est complete non en experes mais en time de proprieté dans l' Exissiation. Le rous envaix par ce ries mon valume " toutwarite sociale " que contient les d'atres de la 10 afin que nous puisses wair dans quel genre d'institu

Thou were view or ely Wendly we me sue vote famille, afin que se voir s'il famille se prensuive nos presumes avolités parfaites